

39 - Groupe scolaire des écoles élémentaire et maternelle des Chaprais - Concession d'un logement de fonctions pour nécessité absolue de service - Additif à la délibération du 24 mars 2011

Mme SCHOELLER, Première Adjointe, Rapporteur : Le Conseil Municipal, en sa séance du 24 mars 2011, a adopté la proposition de concession du logement de fonction du groupe scolaire des Chaprais, pour nécessité absolue de service. Toutefois, il convient d'apporter des précisions quant à l'adresse et la composition dudit logement.

Le logement de fonctions sis au 6 rue Edouard Baille, dans les bâtiments du groupe scolaire des Chaprais, est composé de 3 chambres, salle à manger / séjour, cuisine, sanitaires et salle d'eau, d'une surface totale de 114,70 m².

Il n'est rien changé aux autres dispositions de la précédente délibération.

Proposition

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur cette concession de logement de fonctions pour nécessité absolue de service.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 2, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter la proposition du Rapporteur.

Récépissé préfectoral du 27 juin 2011.